

## Questions orales

## LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

## LA POSSIBILITÉ QUE DES TORPILLES AIENT ÉTÉ PAYÉES TROP CHER

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre des Approvisionnement et des Services. Comme elle s'en souvient sans doute, en octobre dernier, je lui ai demandé s'il était possible que le Canada ait payé en trop quelque 18 millions de dollars pour l'achat de torpilles fabriquées par la société Honeywell aux États-Unis. Elle m'avait alors répondu qu'il n'y avait pas de raison de croire que le Canada les ait payées trop cher. Elle a ajouté qu'elle n'en serait cependant pas certaine avant 1988. Or depuis, il a été confirmé que le Canada a effectivement payé un prix excessif.

Pourquoi la ministre a-t-elle nié en octobre dernier la possibilité que nous ayons été arnaqués, avant d'avoir pris connaissance de tous les faits? Que compte-t-elle faire à présent pour garantir aux Canadiens que les fonds destinés à la défense fassent l'objet d'une surveillance constante pour éviter ce genre de maquignonnage, surtout lorsqu'on apprend que le Pentagone a escroqué aux Canadiens la jolie somme de 18 millions?

[Français]

**L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, un rapport d'étape m'a été remis il y a quelques semaines au sujet de ce contrat en particulier. Et il y a—le député a tout à fait raison—une différence entre les deux prix. Bien sûr que le Canada sera crédité soit dans les mois qui viennent ou à l'occasion d'achats et de contrats éventuels. Malheureusement, je n'ai pas encore reçu le rapport final, mais je pense que, en tout état de fait, le Canada sera compensé pour les sommes additionnelles.

• (1200)

[Traduction]

## LES ACHATS EFFECTUÉS PAR LES PAYS DE L'OTAN PAR L'ENTREMISE DU PENTAGONE

**M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke):** Monsieur le Président, ce sont les collaborateurs mêmes de la ministre qui m'ont appris que le Canada n'avait pas droit à un exemplaire des contrats signés entre le Pentagone et des entreprises privées aux États-Unis et donc qu'il ne peut pas surveiller la situation de façon à ce que le tout se déroule de manière honnête et équitable dans l'intérêt des Canadiens et des pays membres de l'OTAN.

La ministre se rend-elle compte des conséquences de cette affaire pour les centaines d'achats effectués par le Canada et les autres membres de l'OTAN par l'entremise du Pentagone? Maintenant que l'on sait à quoi s'en tenir, peut-elle expliquer à la Chambre comment elle compte éviter que cette situation ne se reproduise, au lieu de faire comme si le gaspillage des deniers publics avait peu d'importance? Nous devons nous doter d'une façon de procéder très claire, pour faire en sorte que les Canadiens soient au courant de ce qui se trame au

Pentagone, surtout si ce dernier sera l'intermédiaire entre le Canada et les entreprises américaines.

[Français]

**L'hon. Monique Vézina (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur le Président, je prends avis des inquiétudes de mon honorable collègue et je me ferai donner un rapport complet. Et c'est avec plaisir que je pourrai le transmettre au député.

\* \* \*

[Traduction]

## LA PRIVATISATION

## L'ACHAT DE LA SOCIÉTÉ DE HAVILLAND PAR BOEING—LA DEMANDE D'INDEMNISATION

**M. Ian Waddell (Vancouver—Kingsway):** Monsieur le Président, je voudrais poser des questions sur l'affaire de Havilland au ministre des Affaires extérieures qui est le suppléant du premier ministre aujourd'hui. Un titre à la une des journaux d'aujourd'hui dit: «Boeing veut récupérer de l'argent sur de Havilland». Comme le sait le ministre, le gouvernement a fait une transaction à l'amiable qui a fait perdre 70 millions de dollars aux contribuables dans la vente de de Havilland à la société Boeing.

Le ministre montrera-t-il que les gens de l'Ouest peuvent faire preuve de fermeté? Va-t-il refuser de céder et faire comprendre à cette société américaine qu'elle ne recevra pas un sou de plus des contribuables et qu'elle ne pourra pas renégocier le contrat?

**Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, comme vous le savez, je n'ai jamais eu recours à l'intimidation, ce n'est pas mon style. Je signale que depuis la transaction que nous avons faite au sujet de de Havilland, environ 1 100 emplois ont été créés au Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark (Yellowhead):** Il se peut que les députés néo-démocrates ne s'intéressent pas à la création d'emplois. D'après certaines des questions qu'ils ont posées et d'après les prises de positions qu'ils ont adoptées, on peut certainement en arriver à cette conclusion, surtout dans le domaine commercial. Nous nous intéressons à la création d'emplois, nous. Nous tenons par ailleurs à respecter les protocoles d'accord que nous avons signés.

On m'a demandé tout à l'heure des détails sur un contrat, question qui relève de la compétence d'un ministre obligé de s'absenter de la Chambre. Nous examinerons le contrat dans le détail et nous veillerons à en respecter les clauses.

**M. Waddell:** Monsieur le Président, le ministre a raison. Il ne fait pas d'intimidation. C'est M. Trudeau qui me l'a dit.